

Audition de représentants de Médiamétrie sur l'étude d'usage réalisée sur les cartes mémoires

10 septembre 2019

Les représentants de Médiamétrie ont rappelé que l'étude a été réalisée sur les cartes mémoires nomades (achetées hors *bundle* et utilisées avec plusieurs appareils) sur un échantillon de 310 possesseurs. Le taux de pénétration de ce type de cartes est d'environ 10 %. Par ailleurs, ils ont indiqué que la capacité moyenne des cartes nomades est de 45Go.

Monsieur Van der Puyl (Copie France) demande à Médiamétrie de préciser avec quels types de supports les cartes non nomades sont utilisées (cette information est utilisée par la Commission afin de définir un barème moyen sur l'ensemble des cartes). Il observe, en effet, que sur la page 16 de la présentation, lorsqu'on additionne les pourcentages relatifs aux différents équipements, cela ne donne pas 100 % mais 91 %. Par ailleurs, il souhaiterait savoir ce que recouvre la catégorie « autre équipement ».

Les représentants de Médiamétrie estiment que cet écart est dû aux arrondis, mais ils confirmeront cela à la Commission. En ce qui concerne la catégorie « autre équipement », ils ne détiennent pas cette information, car il n'y avait pas de question ouverte dans le questionnaire à ce sujet.

Monsieur Elkou (AFNUM) comprend que sur la page 23, le nombre moyen de fichiers n'a pas été calculé sur l'ensemble de l'échantillon mais sur la base correspondant à chaque répertoire. Il demande donc à l'équipe de Médiamétrie de modifier l'indication 310, en bas de la page.

Les représentants de Médiamétrie indiquent que pour des considérations tenant à la lisibilité de l'étude, les volumes de fichiers ont été calculés sur l'ensemble des possesseurs de cartes nomades. Par contre, ils précisent que sur la page 24, la base n'est pas 310 mais les 85 % des 310 pour les images etc.

Monsieur Mahé (FFTTélécoms) demande s'il est possible de refaire le calcul par taille de fichiers afin de s'assurer que les chiffres sont cohérents dans la mesure où les bases sont parfois faibles.

Monsieur Van der Puyl (Copie France) pense que ce calcul n'est pas possible et que l'information concernant la taille du fichier n'est pas pertinente, car elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la rémunération pour copie privée (RCP). Selon lui, un fichier est pris en compte en tant que fichier copié d'un répertoire mais pas au titre de la place qu'il prend sur le support. Par ailleurs, il estime que 508 images sur une carte, dont la capacité moyenne est d'environ 45Go est plutôt crédible.

Il admet que les moyennes reflètent des comportements qui sont assez disparates avec une proportion non négligeable de personnes qui ne copie pas, une proportion de personnes qui copie un peu et une proportion minoritaire de personnes qui copie énormément. La combinaison de tous ces éléments permet d'obtenir les moyennes que la Commission se doit d'appliquer, car c'est bien cela qui doit être reflété au travers une rémunération elle-même forfaitaire qui s'appliquera à l'ensemble des supports.

Les représentants de Médiamétrie confirment que l'information relative à la taille des fichiers stockés n'a pas été recueillie.

S'agissant de la répartition des fichiers personnels et non personnels (page 26), les représentants de Médiamétrie indiquent que la moitié de l'échantillon a stocké des fichiers non personnels sur la carte nomade (avec en moyenne 834 fichiers non personnels stockés).

Monsieur Elkon (AFNUM) a une question concernant le répertoire audio. Il observe que si on additionne le nombre moyen de fichiers personnels (37,2) et le nombre moyen de fichiers non personnels (626,5) mentionnés à la page 26, on obtient 663,7. Monsieur Elkon estime que ce résultat est incohérent avec les 227 fichiers audio, indiqués sur la page 23 de la présentation.

Monsieur Van der Puyl (Copie France) déclare que les deux données : 626,5 et 37,2 ne s'additionnent pas. Il indique que 14 % des personnes stockent en moyenne 37,2 fichiers personnels et 30 % des personnes interrogées stockent en moyenne 626,5 fichiers. Il pense qu'il convient de combiner les deux données afin de parvenir à une base de 100 %. Ainsi, pour lui, le nombre moyen de fichiers non personnels de 626,5 n'a pas été calculé sur l'ensemble de l'échantillon.

Monsieur Elkon (AFNUM) estime qu'il y a donc bien une erreur dans la présentation puisqu'en bas de la page, la base de calcul mentionnée est 310, soit l'ensemble de l'échantillon.

Les représentants de Médiamétrie confirment que le pourcentage a été calculé sur l'ensemble de l'échantillon contrairement à la moyenne des fichiers. Ils proposent de clarifier cela dans une prochaine version du rapport.

En ce qui concerne le flux de copies sur les six derniers mois (page 29), les représentants de Médiamétrie indiquent que 41 % de l'échantillon a copié au moins un fichier non personnel au cours des six derniers mois. Les fichiers les plus copiés sont les fichiers audio.

Monsieur Le Guen (SECIMAVI) demande si pour les répertoires texte et image, il y a seulement une trentaine de personnes qui ont déclaré avoir des fichiers non personnels. Si c'est le cas, il estime que c'est assez faible en termes statistiques.

Monsieur Mahé (FFTélécoms) demande quelle est la marge d'erreur statistique pour un échantillon de 300 personnes.

Les représentants de Médiamétrie répondent que pour un tel échantillon, la marge d'erreur est d'environ 5 points (au maximum) en termes de pourcentage. Il s'agit du compromis qui a été trouvé avec la Commission compte tenu de la difficulté à constituer l'échantillon, la complexité de l'étude et le budget. Ils ajoutent que lorsque les bases sont très faibles, elles ont été mises en évidence dans le rapport (en rouge, lorsque la base est constituée de moins de 15 personnes et en italique lorsque la base de répondants se situe entre 15 et 60 personnes).

Les représentants de Médiamétrie poursuivent la présentation et déclarent qu'en moyenne 122,6 fichiers ont été copiés sur les cartes mémoires nomades sur une période de 6 mois. Les fichiers audio sont les fichiers les plus copiés (page 30).

Ils indiquent que pour les sous-parties vidéo/texte/image, les bases sont faibles, les chiffres sont donc à considérer avec précaution (page 32).

Monsieur Elkon (AFNUM) demande pourquoi la tranche moyenne de capacité se situe entre 17 et 32 Go (page 35) alors que Médiamétrie a précédemment indiqué que la capacité moyenne des cartes mémoires nomades est de 45Go.

Un représentant de Médiamétrie répond qu'au global, la capacité moyenne des cartes est de 45Go. Toutefois, ils ont ventilé par taille de cartes afin d'avoir un effet correct. Pour la page 35 de la présentation, ils ont mis le seuil à 33Go afin d'éviter d'avoir un effectif trop faible pour la dernière catégorie. L'objectif de cette page est de montrer que plus la capacité augmente, plus le flux augmente.

En ce qui concerne la fréquence des copies, les représentants de Médiamétrie indiquent que la copie de titres musicaux est une pratique essentiellement occasionnelle (page 37).

Madame Laffitte (FFTélécoms) observe que sur la page commentée, beaucoup de chiffres sont en rouge. Elle souhaite donc connaître le degré de fiabilité de ceux-ci.

Un représentant de Médiamétrie admet que la fiabilité des données mentionnées en rouge est assez faible. Il explique que c'est pour cette raison qu'ils ont regroupé les résultats dans deux sous-catégories « réguliers » et « occasionnels ». Cela permet d'avoir des bases plus importantes et donc des données plus fiables.

Il indique que sur un échantillon de 85 personnes, l'intervalle est de 10 points, au maximum.

En ce qui concerne le nombre de copies par session, le représentant de Médiamétrie déclare qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré copier entre 21 et 50 fichiers par session (page 38).

Il indique que les copies sont surtout réalisées à partir d'un CD appartenant au répondant ou téléchargées à partir d'internet sur un autre support (page 40). S'agissant des sites internet à partir desquels les copies sont réalisées, le représentant de Médiamétrie déclare que les copies sont principalement effectuées à partir des sites gratuits de streaming, de convertisseurs et des sites de peer to peer (page 41)

Le représentant de Médiamétrie indique qu'une très faible proportion de possesseurs supprime des mesures techniques de protection (MTP) sur les fichiers musicaux (environ 12 %) (page 43).

Monsieur Roger (Copie France) demande quelle est la base des répondants des résultats présentés à la page 40.

Un représentant de Médiamétrie répond que les résultats ont été obtenus sur la base de 85 répondants.

Monsieur Van der Puyl (Copie France) souhaiterait que les représentants de Médiamétrie confirment le fait que le tableau récapitulatif de la page 44 a bien été calculé sur l'ensemble de l'échantillon comme cela est indiqué en bas de cette page. En effet, il observe que le même chiffre a été mentionné à la page 34 et à la page 44 concernant la moyenne de titres copiés (84,2). Or, il relève que les données de la page 34 ont été calculées sur la base des seuls copieurs, soit 85 personnes.

Un représentant de Médiamétrie confirme que les volumes indiqués sur la page 44 ont bien été calculés sur l'ensemble de l'échantillon.

Il poursuit la présentation de l'étude et rappelle que, concernant la vidéo, 13 % des possesseurs de cartes nomades ont copié des fichiers vidéo (26 personnes). Il ajoute que 9,6 fichiers ont été copiés en moyenne sur une période de 6 mois (page 46). 1 à 10 fichiers sont copiés en moyenne par session. Les fichiers sont principalement copiés à partir de sites de peer to peer, de sites gratuits et de sites payants (page 55).

Monsieur Elkon (AFNUM) s'interroge sur certaines données exposées à la page 52 de la présentation. En effet, il observe que si on additionne les volumes moyens de clips musicaux copiés (0,1 et 0,2), on obtient 0,3. Or, Monsieur Elkon observe qu'à la page 46, le nombre moyen de clips musicaux copiés est 0,6.

Un représentant de Médiamétrie répond que cela est un effet d'arrondi. Il indique que ces données sont à prendre avec précaution, car elles ont été calculées à partir de très petites bases, en particulier en ce qui concerne les clips musicaux (29 % de 28 personnes). Il indique qu'il convient surtout de se concentrer sur les films, séries et documentaires pour lesquels les bases sont plus importantes.

Le représentant de Médiamétrie poursuit la présentation et indique qu'il y a eu très peu de retraits de MTP sur le répertoire vidéo.

Madame Laffitte (FFTélécoms) demande quelle est la marge d'erreur sur la partie vidéo.

Un représentant de Médiamétrie répond que la marge d'erreur est de plus ou moins 19 points.

Il passe ensuite à la présentation des fichiers textes. Il indique que le taux de copie est de 9 %, ce qui représente 3,2 fichiers en moyenne sur une période de 6 mois. Il déclare que la catégorie la plus copiée est les livres/romans. La principale source de copie est le téléchargement direct à partir d'internet sur un autre support que la carte. Les copies sont essentiellement réalisées à partir de sites gratuits. Enfin, le représentant de Médiamétrie indique qu'il n'y a quasiment pas eu de retrait de MTP.

Monsieur Elkon (AFNUM) s'interroge sur les données présentées à la page 66. Il observe qu'à l'avant-dernière ligne, les personnes ont été interrogées sur le nombre de textes ayant été copiés à partir d'un livre de pédagogie musicale ou de paroles de chansons qui leur appartient. On, il remarque qu'il est indiqué que 0,6 % de copies de ce type ont été effectuées à partir de livres/romans. Il est surpris par ce dernier résultat.

Les représentants de Médiamétrie pensent qu'il s'agit d'une erreur de libellé. Ils vont vérifier et corriger cela si besoin.

Ils poursuivent la présentation et présente les résultats du répertoire image. Ils rappellent que 11 % des répondants ont répondu avoir copié au moins une image/photo non personnelle au cours des six derniers mois. En moyenne, 25,7 images/photos non personnelles ont été copiées au cours des six derniers mois. Les représentants de Médiamétrie indiquent que les principales sources sont : à partir d'internet sur le support directement et la photographie de l'œuvre originale.

Monsieur Elkon (AFNUM) relève que sur la page 81 deux lignes ont le même libellé : « copiées à partir d'internet par capture d'écran/screening ». Il demande aux représentants de Médiamétrie s'il s'agit d'une erreur.

Les représentants de Médiamétrie répondent qu'il est possible que le libellé ait été tronqué pour des raisons de lisibilité. Ils vont vérifier cela.

Monsieur Guez (Copie France) souhaiterait obtenir des chiffres plus précis (plusieurs chiffres après la virgule) concernant les retraits de MTP sur les répertoires texte, vidéo et image. En effet, il indique que cela est nécessaire afin que la Commission soit en mesure d'exclure ces copies du calcul de la RCP.

Les représentants de Médiamétrie déclarent qu'ils communiqueront ces informations aux membres. Toutefois, ils insistent sur le fait que ces chiffres sont liés à de très petits nombres de personnes et la marge d'erreur est assez élevée.

Monsieur Guez (Copie France) comprend les réserves exprimées par l'équipe de Médiamétrie. Toutefois, il indique que ce sont les seuls chiffres dont ils disposent. Il rappelle que l'incidence sur la rémunération des cartes mémoires n'est que de 10 %.

Madame Laffitte (FFTélécoms) demande aux représentants de Médiamétrie s'ils pourront également intégrer dans la nouvelle version de l'étude, les différentes marges d'erreurs en fonction des bases de répondants.

Les représentants de Médiamétrie acceptent d'intégrer ces données dans la nouvelle version du rapport qu'ils communiqueront à la Commission.

Madame Morabito (AFNUM) s'étonne de l'augmentation du nombre de copies de documentaires par rapport à 2011.

Monsieur Guez (Copie France) déclare que l'étude précédente ne portait pas sur le même champ (cartes mémoires et non pas seulement cartes nomades).

Monsieur Van der Puyl (Copie France) déclare qu'il a observé sur d'autres études qu'il y a une proportion de plus en plus importante de documentaires et de magazines qui sont visionnés/enregistrés.

Monsieur Lépaillard (Copie France) souligne le fait qu'entre les deux études, l'offre de documentaires a considérablement augmenté. Par ailleurs, il indique qu'une chaîne entièrement dédiée aux documentaires, RMC découverte, est également apparue depuis 2012.

Monsieur Elkon (AFNUM) souhaiterait mieux comprendre l'usage des gros copieurs. Il demande s'il serait également possible d'obtenir, comme pour l'étude relative aux clés USB, les données individuelles concernant le dernier décile (questions 4 à 21).

Les représentants de Médiamétrie prennent note de la demande de Monsieur Elkon.

Après avoir constaté que les membres n'ont pas d'autres questions, **le Président** remercie les membres de Médiamétrie pour leur présentation.